

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

16 SEPTEMBRE 2026
18H00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 16 septembre 2026, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Jonathan Cha	
	Conseillers:	Madame Lauren Small-Pennefather	Siège 1
		Madame Martha Slocombe	Siège 2
		Monsieur Nicholas Tassé	Siège 3
		Monsieur Philippe Bergeron	Siège 4

Aussi présents: Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale
 Maître Mathieu Poitevin, Assistant-greffier

Monsieur le Maire, Jonathan Cha, a agi comme président de la séance.
Monsieur Mathieu Poitevin, Assistant greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20260916-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h28.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 septembre 2026 avec les modifications suivantes, considérant que tous les membres du conseil sont présents et qu'ils consentent unanimement à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

En ajoutant :

5.1 Adjudication de contrat - Études géotechniques et environnementales
l'avenue Strathearn Nord.

6.1 Location d'une souffleuse avec opérateur

6.2 Langue de l'information électorale transmise aux électrices et aux électeurs

En Remplaçant :

Le titre du point 5 par ce qui suit :

Adjudication de contrat - Contrôle qualitatif des matériaux et études géotechniques et environnementales sur la rue Ainslie et l'avenue Ballantyne Nord

Adoptée à l'unanimité.
20260916-002

3. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, conseillère, et résolu:

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 septembre 2026.
- 2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
207 Bedbrook	Remplacement de quatre fenêtres
40 Westland	Remplacement du revêtement de toiture
60-62 Roxton	Remplacement des rampes de l'entrée principale

- 3) D'approuver, avec conditions, en vertu du PIIA, les plans suivants, malgré les recommandations du CCU telles qu'énoncées au procès-verbal :

Adresse	Projet
70 Nelson	Remplacement du fascia du bâtiment principal. En remplant les conditions par la suivante : que l'aluminium utilisé reproduise le plus fidèlement possible les détails de la bordure de toit existante.

- 4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
209 Strathearn N.	Remplacement du revêtement de toiture
41 Parkside	Remplacement du revêtement, de seize fenêtres, de deux portes, conversion de la structure trois-saisons arrière en une extension complète, remplacement des fascias et des soffites
120 Sheraton	Remplacement du revêtement de la façade principale et peinture de la porte d'entrée principale, de la porte de garage et de la porte latérale

Adoptée à l'unanimité.
20260916-003

4. **Adjudication de contrat - Réfection de la chaussée sur la rue Ainslie**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la chaussée sur la rue Ainslie;

ATTENDU que onze documents d'appel d'offres ont été commandés et huit soumissions reçues;

ATTENDU que ces soumissions ont été évaluées pour en vérifier la conformité aux conditions administratives et techniques du devis par la firme d'ingénierie Avizo;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Laure Small-Pennefater, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le contrat pour la réfection de la chaussée sur la rue Ainslie soit adjugé à l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 493 150,69 \$ (avant taxes).
- 2) Que cette dépense soit imputée au surplus non affecté.
- 3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.
20260916-004

5. **Adjudication de contrat - Contrôle qualitatif des matériaux et études géotechniques et environnementales sur la rue Ainslie et l'avenue Ballantyne Nord**

ATTENDU que la Ville doit réaliser des travaux de réfection de la chaussée sur la rue Ainslie et l'avenue Ballantyne Nord;

ATTENDU que la Ville doit retenir les services professionnels d'une firme spécialisée afin de réaliser les études géotechniques et environnementales nécessaires à la conception du projet ainsi que d'assurer le contrôle qualitatif des matériaux qui seront utilisés dans le cadre des travaux;

ATTENDU que l'article 20 du règlement de la Ville sur la gestion contractuelle autorise la Ville à conclure de gré à gré un contrat de services professionnels lorsque la dépense excède 25 000 \$, mais demeure inférieure au seuil exigeant le recours à d'appel d'offres public;

ATTENDU que, afin de se prévaloir de cette possibilité, la Ville doit établir et tenir à jour annuellement un fichier comprenant au moins trois fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;

ATTENDU que la Ville a établi et tient à jour un tel fichier;

ATTENDU que Groupe ABS inc. a soumis une proposition d'un montant total de 56 314,34 \$, taxes applicables incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu :

- 1) D'octroyer à Groupe ABS inc. le contrat de services professionnels pour la réalisation des études géotechniques et le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée sur la rue Ainslie et Ballantyne Nord, conformément à sa proposition, au prix de 56 314,34 \$, toutes taxes incluses;
- 2) D'imputer cette dépense au surplus non affecté.
- 3) De désigner le directeur adjoint du service des travaux publics, comme personne responsable du suivi administratif du contrat.

Adoptée à l'unanimité.
20260916-005

5.1 Adjudication de contrat - Études géotechniques et environnementales sur l'avenue Strathearn Nord

ATTENDU que la Ville prévoit réaliser des travaux de réfection de l'avenue Strathearn Nord;

ATTENDU que la Ville doit retenir les services professionnels d'une firme spécialisée afin de réaliser les études géotechniques et environnementales requises pour la conception de ce projet;

ATTENDU que l'article 20 du règlement de la Ville sur la gestion contractuelle autorise la Ville à conclure de gré à gré un contrat de services professionnels lorsque la dépense excède 25 000 \$, mais demeure inférieure au seuil exigeant le recours à d'appel d'offres public;

ATTENDU que, afin de se prévaloir de cette possibilité, la Ville doit établir et tenir à jour annuellement un fichier comprenant au moins trois fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;

ATTENDU que la Ville a établi et tient à jour un tel fichier;

ATTENDU que Enviroc a soumis une proposition d'un montant total de 27 335,31 \$, taxes applicables incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu :

- 1) D'octroyer à Enviroc le contrat de services professionnels pour la réalisation des études géotechniques et environnementales de l'avenue Strathearn Nord, conformément à sa proposition, au prix de 27 335,31 \$, toutes taxes incluses;
- 2) D'imputer cette dépense au surplus non affecté.
- 3) De désigner le directeur adjoint du Service des travaux publics comme personne responsable du suivi administratif du contrat.

Adoptée à l'unanimité.
20260916-006

6. Fin d'emploi administrative – employé numéro 1021

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé Martha Slocombe, Conseillère, et résolu:

Que l'emploi de l'employé numéro 1021 prenne fin administrativement en date du 17 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité.
20260916-007

6.1 Location d'une souffleuse avec opérateur

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public aux fins d'octroi d'un contrat de location d'une souffleuse à neige avec opérateur et signaleur pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029;

ATTENDU que six (6) documents d'appel d'offres ont été commandés;

ATTENDU qu'une (1) soumission a été reçue et évaluée, qui a été jugée non conforme;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

- 1) DE REJETER la seule soumission reçue, celle-ci ayant été jugée non conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;
- 2) D'AUTORISER la Ville à procéder à un nouvel appel d'offres public aux fins de l'octroi du contrat de location d'une souffleuse à neige avec opérateur et signaleur.

Adoptée à l'unanimité.
20260916-008

6.2 Langue de l'information électorale transmise aux électrices et aux électeurs

ATTENDU que le préambule de la Charte de la langue française affirme les principes de justice, d'ouverture et de respect envers la communauté québécoise d'expression anglaise, tandis que l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit le droit de vote, lequel doit demeurer pleinement accessible à toutes les électrices et à tous les électeurs, sans égard à leur langue maternelle;

ATTENDU que Élections Québec a décidé que le guide de l'électeur, l'avis d'inscription et la carte de rappel seraient envoyés uniquement en français, l'information en anglais n'étant accessible que par un code QR, une solution inadéquate pour une partie de l'électorat, notamment les personnes âgées et celles ayant un accès ou une littératie numériques limités;

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

Que le conseil municipal de la Ville de Montréal-Ouest demande à Élections Québec de revenir sur sa décision et de rétablir, pour toutes les élections provinciales, l'information électorale imprimée en français et en anglais, afin de respecter les principes de justice, d'ouverture et d'accessibilité ainsi que les valeurs d'impartialité, d'indépendance, d'intégrité, de transparence et d'équité d'Élections Québec.

Adoptée à l'unanimité.
20260916-009

7. Période de questions du public

À 18h36 Le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions

8. Levée de la séance

À 18h36, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20260916-010

Jonathan Cha
Maire

Mathieu Poitevin
Assistant Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20260916*